

Le Venezuela réaffirme sa volonté de coopérer avec la Cour Pénale Internationale



Caracas, 21 mai (RHC) Le procureur général Tarek William Saab a réitéré aujourd'hui la volonté de l'État vénézuélien de collaborer avec le Parquet de la Cour Pénale Internationale (CPI) dans les enquêtes sur des violations présumées des droits de l'homme.

Lors d'une conférence de presse donnée depuis le siège du ministère public, le procureur général a rappelé que, mardi dernier, le Venezuela avait remis au pouvoir judiciaire un quatrième rapport de mise à jour des affaires en cours de révision, en signe de son engagement de collaborer avec cette instance.

Nous soulignons une fois de plus que l'État vénézuélien travaille à l'aveuglette à la communication d'informations au Bureau du Procureur de la CPI, en l'absence de notification officielle par cet organe des faits faisant l'objet d'une enquête, a indiqué Saab.

Le procureur général a affirmé que le pays avait fixé sa position oralement et par écrit sur le cas du Venezuela, 'où les violations des droits de l'homme sont poursuivies et punies', a-t-il souligné.

Ce quatrième rapport fait état de deux changements importants concernant le Service bolivarien de renseignement national et de la Direction générale du contre-renseignement militaire, qui concernent la nouvelle assignation de ces organismes et leur restructuration.

Le Procureur général a réaffirmé que les autorités vénézuéliennes continueraient de fournir au Bureau du Procureur de la CPI toutes les données et preuves attestant de leur volonté d'assurer une protection judiciaire effective à tous les citoyens de la nation sud-américaine.

Source Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/258060-le-venezuela-reaffirme-sa-volonte-de-cooperer-avec-la-cour-penale-internationale>



Radio Habana Cuba